



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **18 décembre 2019**

Compte rendu affiché le **25 décembre 2019**

Date de convocation du conseil municipal le **12 décembre 2019**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	32

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY MAIRE, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Virginie COMTE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nawelle CHHIB, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Stéphane BERTIN, Christiane PERRET FEIBEL

Objet :

Conventions de partenariat 2020 et versement de subventions dans le cadre du Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations

V_DEL_191218_22

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia NEZZAR à Nawelle CHHIB

Membres absents :

Ahmed CHEKHAB, Christine JACOB, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Batoul HACHANI, Nordine GASMI, Mustapha USTA, Mourad BEN DRISS, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE, Bernard GENIN

Rapport de Monsieur CHEKHAB

Mesdames, Messieurs,

Le 29 octobre 2014, la Ville de Vaulx-en-Velin a lancé un Plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, cosigné par la Ville, l'État, la Région, la Métropole, le Défenseur des Droits et la LICRA.

Les actions du plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations sont mises en œuvre par :

- les structures retenues dans la cadre de l'appel à projets annuel (financement maximum de 2000 €)
- la collectivité
- les partenaires institutionnels et associatifs du plan qui, notamment, participent au comité de pilotage qui définit les objectifs annuels et rend compte des actions réalisées.

Cette délibération porte sur les conventions avec les partenaires associatifs du Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations.

Sélectionnés pour leur dynamisme, huit associations s'engagent par convention pour une durée d'un an avec la Ville de Vaulx-en-Velin : la Licra, l'EPI, Campus Marianne, Radio Salam, Cartooning for Peace, le Centre Social G. Levy, la Maison des Dialogues et la MJC.

Le contenu détaillé des conventions est présenté en annexe de la délibération, les principaux éléments sont les suivants :

- **la LICRA** : Depuis 1927, la Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme est en première ligne dans les combats, la défense des victimes de discriminations et l'éducation citoyenne. Elle propose l'organisation d'un tournoi de la Fraternité à Vaulx-en-Velin en partenariat avec l'OMS. Elle poursuivra ses interventions dans des classes de collèges et lycées sur une sensibilisation à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, son projet en partenariat avec le Lieu Ecoute afin de déconstruire les préjugés racistes et antisémites. Elle propose la création d'une permanence LICRA d'accueil des plaignants ;
- **l'Espace Projets Interassociatifs (EPI)** : les objectifs de l'Espace Projets Interassociatifs (EPI) sont de lutter contre le racisme et toutes les formes d'exclusions; d'encourager la réflexion et l'accès à la citoyenneté ; de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ; de faciliter l'insertion dans la société française des populations issues de l'immigration ; de favoriser la connaissance, l'échange et le dialogue entre les différentes composantes de la société française. L'espace Projets Interassociatifs, par un accompagnement spécifique des petites associations, des collèges et lycées et de collectifs d'habitants, propose de développer un programme opérationnel d'actions (expositions, conférences-débats, manifestations culturelles et séminaires ...autour de l'histoire et de la mémoire de la ville contribuant à la prévention et à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et contre les discriminations ;
- **Campus Marianne** : l'objectif de l'association Campus Marianne est de transmettre les savoirs et codes nécessaires pour se positionner en tant que citoyen et comprendre la société dans laquelle les personnes évoluent., L'objectif est d'apporter de l'instruction civique à tous pour lutter contre l'ignorance, terreau du racisme. Il s'agit de constituer un socle commun du « vivre ensemble ». L'action proposé promeut l'éducation par l'effort personnel et la mobilisation des ressources de chacun. Elle concerne des jeunes engagés dans la Garantie Jeune de la Mission Locale (programme «Scier les barreaux de sa tête») et propose un travail de coaching pour accompagner les jeunes dans leur insertion professionnelle (en 2019, plus de 200 jeunes ont été accompagnés par Campus Marianne).
- **Radio Salam**: l'association propose de promouvoir les actions de la ville et des partenaires du Plan de lutte dans le cadre de programmes radiophoniques spécifiques; elle installera des studios de Radio salam en plein cœur de Vaulx-en-Velin, pour une journée de diffusion en direct avec les habitants et les associations, elle organisera un évènement pour sensibiliser les jeunes aux médias,

lors de la «semaine nationale de la presse et des médias à l'école»
lutte;

- **le Centre social Georges Lévy**: il propose pour l'année 2020 un projet de formation sur la lutte contre les discriminations en direction des professionnels permanents œuvrant sur le territoire, de poursuivre leurs ateliers en direction des adolescents sur la lecture critique des médias, et d'engager des ateliers de compréhension des enjeux de la banalisation des propos antisémites, **racistes, antimusulmans et sexistes** ;
- **la MJC** : Elle propose la création d'un café culturel solidaire comme support pour tendre vers les objectifs de mixité sociale, de vivre ensemble et d'apprentissage à la citoyenneté. A partir des initiatives des habitants et des partenaires, une programmation régulière d'activités et d'animations sera établie autour des actions de lutte contre les discriminations : débats, concerts, animation, etc.;
- **la Maison des Dialogues** : Elle propose l'organisation de Soirées de la Fraternité qui consistent à rassembler des participants et, après un temps d'échanges et de débats, proposer une fin de soirée culturelle ; la reconstitution du Festival du Vivre ensemble : rassembler une centaine de jeunes de 9 à 18 ans autour de sujets de fraternité, du vivre ensemble et de la solidarité pour préparer et proposer, lors d'une grande soirée au centre culturel Charlie Chaplin, un spectacle alliant sketches, prestations musicales et danses. Enfin, l'association continuera à proposer des conférences et des visites de lieux de mémoires afin de sensibiliser et lutter contre le racisme, l'antisémitisme et toutes formes de discriminations.
- **Cartooning for Peace** : L'association Cartooning for Peace présidée par Plantu permet de faire dialoguer les dessinateurs entre eux et de confronter leurs différentes nuances idéologiques. Elle développe des outils pédagogiques en lien avec le dessin de presse pour susciter et favoriser l'esprit critique chez les jeunes. Elle propose un accompagnement des jeunes au développant leur esprit critique, par le biais des dessins de presse. Cartooning for Peace travaillera en 2020 en partenariat avec le service Jeunesse et Sport et les collèges en mettant en place :
 - une session de formation de 15 à 20 animateurs ;
 - une mise à disposition d'expositions avec livrets pédagogiques ;
 - un temps de rencontre entre les dessinateurs et les élèves ayant participé aux ateliers dispensés par les animateurs ;
 - un temps de restitution sur le travail de l'année.

Le contenu détaillé des conventions est présenté en annexe de la délibération

Afin de co-financer le plan d'actions et d'assurer la coordination des différentes actions sur le territoire, la ville sollicitera pour l'année 2020 :

- une subvention de la DILCRAH d'un montant de 25 000 €
- le co-financement de la mission de coordination auprès du CGET et de la Métropole de Lyon (soit respectivement 22 % et 33 % du coût du poste porté par la Ville).

En conséquence, je vous propose:

Ø d'autoriser, Madame la maire à solliciter les subventions auprès de la DILCRAH, du CGET et de la Métropole de Lyon pour l'année 2020;

Ø d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions de partenariat jointes au présent rapport;

Ø de décider le versement de subventions aux associations désignées dans le tableau ci-dessous;

Ø de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020 sur la nature comptable 6574.

Envoyé en préfecture le 27/12/2019

Reçu en préfecture le 27/12/2019

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_22-DE

LICRA	
EPI	
Campus Marianne	20 000 €
Radio Salam	8 000 €
Centre social Lévy	15 000 €
Maison des Dialogues	7 000 €
MJC	6 000 €
Cartooning for peace	30 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/12/2019
Reçu en préfecture le 27/12/2019
Affiché le 
ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_22-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant l'intérêt de favoriser les projets collectifs et les actions adaptées dans la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ;

Considérant l'intérêt de solliciter les subventions auprès de la DILCRAH, du CGET et de la Métropole de Lyon ;

Entendu le rapport présenté le 18 décembre 2019 par Monsieur Ahmed Chekhab, 7^{ème} adjoint délégué à la vie citoyenne ;

Après avoir délibéré, décide :

Ø d'autoriser, Madame la maire à solliciter les subventions auprès de la DILCRAH, du CGET et de la Métropole de Lyon pour l'année 2020 ;

Ø d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions de partenariat jointes au présent rapport ;

Ø de décider le versement de subventions aux associations désignées dans le tableau ci-dessous ;

Ø de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2020 sur la nature comptable 6574.

LICRA	15 000 €
EPI	37 000 €
Campus Marianne	20 000 €
Radio Salam	8 000 €
Centre social Lévy	15 000 €
Maison des Dialogues	7 000 €
MJC	6 000 €
Cartooning for peace	30 000 €

Nombre de suffrages exprimés : 32
--

Votes Pour : 29

Votes Contre : 0

Abstention : 3

Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mercredi 18 décembre 2019 et signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY

Envoyé en préfecture le 27/12/2019
Reçu en préfecture le 27/12/2019
Affiché le 
ID : 069-216902569-20191218-V_DEL_191218_22-DE